

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 19 JUIN 2024 à 20 heures 50.**

Date de convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 13 juin 2024

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, TEILLARD Christophe, GAUTHIER Stéphanie, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, SEVE Bénédicte et GAILLARD Bruno

Absents excusés : ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, CHARVET Didier et POUPON Jean-François

Absentes : GAILLETON Jocelyne et NECTOUX Morgane

Pouvoir : ACHARD Ludovic donne pouvoir à SEVE Bénédicte
BAVOUX Laurence donne pouvoir à GROS Antoine
CHARVET Didier donne pouvoir à TEILLARD Christophe
POUPON Jean-François donne pouvoir à BAVOUX Patrick

Secrétaire : MARECHAL Maurice

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 MAI 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2024 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**ORIENTATION DES ZONES D'ACCELERATION
DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les communes sont des acteurs essentiels à la mise en œuvre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Elles ont un rôle majeur à jouer dans le développement des filières nécessaires à la lutte contre le changement climatique et au renforcement de notre souveraineté énergétique.

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Les dispositions de l'article L. 141-5-3 du Code de l'énergie inséré par l'article 15 de la loi du 10 mars 2023, prévoient la définition par les communes de zone d'accélération par filière pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public.

La définition des ZAEnR permet à la commune d'identifier les secteurs où elle souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des EnR sur le territoire communal. Pour les porteurs de projet, cela donne un signal clair les incitant à implanter leurs projets en ZAEnR, dans la mesure où un projet situé en ZAEnR a fait l'objet d'une première concertation.

Ces ZAEnR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables. Elles sont définies, pour chaque filière de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée (L141-5-3 du code de l'énergie). Les filières de production EnR identifiées sont les suivantes : solaire photovoltaïque, solaire thermique, éolien, méthanisation, biomasse, géothermie et l'hydro-électricité.

Ces zones d'accélération ne valent pas exclusivité ni obligation de projet. Elles n'ont pas de portée réglementaire.

Les ZAEnR ne sont pas figées et sont révisables à chaque nouvel exercice de la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (tous les 5 ans).

VU l'article L. 141-5-3 du Code de l'énergie, créé par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

VU la concertation publique réalisée du 4 au 15 juin 2024 dont le bilan montre qu'aucune remarque n'a été formulée,

VU le débat organisé le 13 mai au sein de l'organe délibérant de Grand Bourg Agglomération,

VU le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté le 3 octobre 2022 par le Conseil Communautaire de Grand Bourg Agglomération,

VU la délibération cadre énergie adoptée le 12 décembre 2022 par le Conseil Communautaire de Grand Bourg Agglomération,

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité**

VALIDE les propositions des zones d'accélération des énergies renouvelables suivantes pour :

 **La filière d'énergie solaire**

La carte « ZA Solaire toiture » : pour les parcelles cadastrées E n° 485, E n° 483 et B n° 977.

Solaire sur l'ensemble des parcelles constructibles de la commune.






 **la filière d'énergie renouvelable Géothermie :**

La carte « ZA Géothermie » : pour la parcelle cadastrée E n° 477.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au référent Préfectoral.

**POINT SUR LE PROJET DE REFECTION
DU PONT DE LA 'MORTE' DU MOULIN BLANC**

Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie, établit un point d'avancement du projet concernant la réfection du pont de la 'morte' du moulin Blanc. Il informe l'assemblée :

-  des études de faisabilité avec les montants estimatifs pour la réfection de l'ouvrage ou de sa reconstruction,
-  indique qu'un dossier de demande de subvention a été déposé au Département le 13 juin, la date butoir était le 15 juin,
-  qu'une réunion est prévue le 1^{er} juillet à 17h30 avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain afin d'expliquer les études de faisabilité. L'ensemble du conseil municipal est invité.
-  indique que la délibération lançant le projet sera proposée lors du conseil de juillet,
-  lance le débat sur la décision.




Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité le principe de la reconstruction du pont.

POINT SUR LES TRAVAUX DES ABORDS DU STADE

Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie, informe l'assemblée qu'une subvention avait été sollicitée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sur la base de 35 % (30% + 5% de clause d'insertion) sur un montant HT de 210 787 €.

Par courrier reçu le 13 juin, la Préfecture de l'Ain informe que ce projet est plutôt un aménagement classique de voirie qui ne rentre dans aucune des rubriques de la DETR et que la section piétonne ne s'inscrit pas dans un schéma global de modes actifs. En conséquence le projet ne peut être retenu pour un financement au titre de la DETR.

Pour rappel les subventions obtenues :

-  de la région AURA : 33 712€,
-  du département de l'Ain : 43 343 €
-  de plus, un dossier est en cours auprès de Grand Bourg Agglomération au titre du Plan Equipement Territorial (PET 2).

POINT SUR LES TRAVAUX ENERGETIQUES DES BATIMENTS

Maurice MARECHAL, adjoint en charge des bâtiments, fait le point sur le projet de réfection des systèmes de chauffage du groupe scolaire et de la panne de celui du bâtiment de « la bascule ». Il rappelle :

Groupe scolaire (écoles primaire et maternelle) :

- ✚ L'une des 2 pompes à chaleur est en panne et l'autre montre des signes de faiblesse. De plus, l'ancienne chaudière au gaz VIESSMANN C10 de 1991 assure le chauffage des 2 bâtiments.
- ✚ 3 solutions ont été proposées par la société Juillard : chaudière à gaz + aérothermie ou géothermie verticale ou géothermie horizontale.
- ✚ Les sociétés Névolet et Gamma Therm ont présenté aux membres du conseil municipal ce jour, une solution simplifiée avec une chaudière à gaz à très haute performance énergétique (THPE) complétant 1 pompe à chaleur aérothermique.

Actions à venir :

- ✚ Une étude de fluides est prévue avec Alec 01, le rendez-vous est fixé au 26/06/2024.
- ✚ Lancer une recherche des subventions possibles à l'issue de ce RDV.
- ✚ La décision devra être prise lors de la séance du conseil de fin juillet pour des travaux à réaliser pendant les vacances scolaires d'automne.

Bâtiment de « la bascule » (1 allée Clair matin) :

La chaudière à fuel De Dietrich est en panne le 23/05/2024. Le tuyau d'alimentation en fuel de la chaudière est percé car elle reçoit un mélange de fuel et d'air ce qui la met en défaut. La chaudière fonctionne et est hors de cause. Le problème est que le tuyau impacté est souterrain entre les 2 cuves situées derrière le garage des pompiers et le local technique de la chaudière qui est situé coté Grande rue vers la bascule. Plusieurs propositions sont évoquées :

- ✚ Ouvrir une tranchée (15m environ) pour changer les 2 tuyaux du fuel.
OU
- ✚ Installer 1 nouvelle cuve à fuel verticale dans le local technique de la chaudière et transvaser le fuel. Supprimer les 2 cuves existantes (2x2500 l). Faire une chappe béton pour sécuriser la pose de la cuve. Remplacer le chauffe-eau électrique qui est dans ce local technique car il fuit et le déplacer.
- ✚ Il n'y a plus de chauffage dans ce bâtiment, mais chacun a son chauffe-eau indépendant.
- ✚ Les devis sont en cours et les fournisseurs ont été relancés.

POINT SUR LES TRAVAUX BATIMENTS EN COURS

Maurice MARECHAL, adjoint en charge des bâtiments, donne le point d'avancement des travaux en cours dans les édifices publics :

Eglise

- ✚ Dégâts générés par la société Tissot : les bordures à l'entrée du cimetière sont remplacées, il reste à remettre les pavés sur le côté droit des marches de l'église.
- ✚ Recherche d'une société de maintenance pour le chauffage au gaz : en cours.

Toiture de l'auvent vers la salle Tilleul

- ✚ Démoussage du toit de la salle Tilleul, du petit toit et du local poubelles : en attente d'intervention.
- ✚ Local poubelle : Cadenas à poser.

Local des Jacquets

- ✚ Le personnel peindra l'IPN apparent autour de la porte d'entrée (couleur idem à la porte).

Ecole primaire

- ✚ Réparation de portes et changement de celle du couloir : intervention planifiée mi-juillet 2024.

ADAP (Agenda d'accessibilité 2015)

Travaux terminés :

✚ Mairie :

- Ajouter 1 main courante à droite dans l'escalier (Thomas Bavoux Agencement) : terminé le 13/06/2024.
- Ajouter 1 groom de fermeture de la porte dans le WC PMR (Gros frères) : terminé le 10/06/2024.
- Ajouter 1 lave-mains PMR dans le WC PMR (Névoret) : terminé le 7/06/2024.

Travaux en cours et à venir :

- ✚ Eglise : Rampe reçue le 15/06/2024, à assembler puis à poser à l'église.
- ✚ Mairie : Ajouter des messages audio dans l'ascenseur : Devis Schindler validé, en attente de travaux.
- ✚ Parking mairie : peinture des escaliers Tilleul et mairie à refaire + bande podotactile Tilleul à poser par le personnel.
- ✚ Ecole primaire & médiathèque : peinture des marches et nez de marche de l'escalier intérieur à faire + bande podotactile.
- ✚ Demande de subvention en cours.

Divers travaux

- ✚ Stade : stores occultants dans le local traiteur du côté de la rue : films filtrants à prendre chez Castorama.
- ✚ Stade : acheter 1 bouchon d'évier

DEVIS

Embouts anti bruit sur mesure : A la demande des agents du service de la cantine, le conseil municipal accepte le devis de l'audioprothésiste Pascal DEBARD pour des embouts anti bruit sur mesure pour un montant de 540 € TTC comprenant 8 embouts (pour 4 agents x 150€).

Ascenseur : Suite aux interventions, aux recherches de défauts, au remplacement des joints d'étanchéité du distributeur et au remplacement des contacts de positions dans les gaines, les techniciens de maintenance semblent avoir trouvé l'origine des pannes hydrauliques de l'ascenseur. En effet, l'une des vannes du distributeur présentait des micro-fuites. Elle a été remplacée pour un montant TTC de 1 740 €.

Devis cybersécurité : Un devis de Koesio est en cours d'analyse pour les parties anti-crypto, anti-spam et sauvegardes externalisées. Des explications complémentaires seront demandées au fournisseur pour plus de précisions et une validation lors du conseil de juillet.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Le conseil municipal établit les tours de garde pour les élections législatives du 30 juin et 7 juillet prochain.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Chauffage école - ALEC 01** : Une réunion est prévue le mercredi 26 juin à 10h avec ALEC 01 pour une étude générale du chauffage du bâtiment de l'école, l'ensemble du conseil est convié.
- **Plante Jussie** : Arrêté en date du 27 mai 2024 de la Direction Départementale des Territoires portant déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement du plan de gestion d'enlèvement de la Jussie, plante invasive, sur la Bresse, la Dombes et le Val de Saône.
- **Congés été du secrétariat** : La mairie sera fermée du lundi 12 août au samedi 31 août inclus.
- **Conférence Territoriale de Grand Bourg Agglomération** : Elle se tiendra à la salle Garavand de Bénay, le jeudi 20 juin, tout le conseil municipal est convié.

- **Conseil Municipal Jeunes** : 9 candidats se sont présentés et les élections ont lieu le jeudi 20 juin en salle Tilleul de 16h à 18h30.
- **Ecole** : Le conseil d'école est convoqué le 20 juin à 18h30 et la remise des dictionnaires le mardi 2 juillet.
- **Cérémonie du 80^{ème} anniversaire de la bataille de Moulin des Ponts du 14 juin** : Le bilan est très positif avec près de 250 personnes présentes. Une seule projection du film a pu être faite pour les personnes extérieures à la commune car la salle Sevron était pleine. En conséquence, les habitants de Bény n'ont pas vu le film. Le club des retraités réservera une projection pour ses membres, ainsi que les écoles pour les enfants. Le conseil municipal charge le Maire de trouver une date à l'automne pour une projection publique prioritaire aux Bénéens.
- **Manifestations à venir sur la commune** :
 - ✚ **Vendredi 21 juin** : « Faites ou fête » de la musique organisée par le Free's B à la salle Garavand
 - ✚ **Dimanche 23 juin** : Méchoui organisé par la société de chasse au stade
 - ✚ **Dimanche 07 juillet** : 46^{ème} fête du poulet (vente à emporter) organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers de 11h à 13h au stade.
 - ✚ **Jeudi 1^{er} août** : Pique-nique interne du Club des retraités
 - ✚ **Vendredi 2 août** : Don du sang de 16h à 19h à Marboz
 - ✚ **Dimanche 25 août** : Bazardouille organisée par le Sou des écoles.

Levée de la séance à 22h30.

Liste des délibérations prises : n° 30 à 30.

Le secrétaire de séance
Maurice MARECHAL

Le Maire,
Patrick BAVOUX